



unesco

Convention du
patrimoine mondial

46 COM

WHC/24/46.COM/8D.Add
Paris, 5 juillet 2024
Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Quarante-sixième session
New Delhi, Inde
21-31 juillet 2024**

**Point 8 de l'ordre du jour provisoire : Établissement de la Liste du patrimoine mondial
et de la Liste du patrimoine mondial en péril**

8D : Clarifications des limites et des superficies des biens par les États parties

ADDENDUM

Cet addendum doit être lu conjointement avec le document WHC/24/46.COM/8D et contient deux « clarifications des limites », c'est-à-dire des clarifications des délimitations des biens au moment de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial par les États parties, mais dont la parution a été retardée pour des raisons techniques.

Les clarifications des limites ont été préparées dans le cadre de l'inventaire rétrospectif des dossiers de proposition d'inscription de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Dans le cas où le Comité accepte les clarifications des limites et des superficies proposées pour ces deux biens, elles seront intégrées dans la décision **46 COM 8D**.

I. CONTEXTE

1. Cet addendum contient deux clarifications des limites et des superficies fournies par l'État partie qui ont été retardée pour des raisons techniques :
 - Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Maritime Greenwich
 - Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Vieille ville et Nouvelle ville d'Edimbourg.
2. Les clarifications satisfaisantes sont présentées au Comité dans la partie II de ce document et fournissent les éléments détaillés suivants pour chaque bien concerné :
 - un tableau indiquant le nom du bien, sa date d'inscription, son numéro d'identification, sa superficie en hectares ainsi que la superficie en hectares de sa zone tampon, le cas échéant ;
 - un résumé technique fournissant des détails supplémentaires ainsi que quelques notes explicatives.
3. Toutes les cartes de clarification des limites pour les biens concernés sont disponibles à l'adresse suivante : <https://whc.unesco.org/fr/sessions/46COM/documents/#map>. Toutes les cartes présentées correspondent à la décision du Comité du patrimoine mondial au moment de l'inscription et/ou au rapport d'évaluation de (des) l'Organisation(s) consultative(s) concernée(s) et/ou au dossier de proposition d'inscription.

II. DEUX CLARIFICATIONS DES LIMITES SUPPLÉMENTAIRES EN 2024

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Bien | Maritime Greenwich |
| Numéro d'identification | 795 |
| Date d'inscription | 1997 |
| Superficie du bien inscrit | 109,47 ha |
| Superficie de la zone tampon | 174,85 ha |

Résumé technique :

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit et de sa zone tampon.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

| | |
|----------------------------|---|
| Bien | Vieille ville et Nouvelle ville d'Edimbourg |
| Numéro d'identification | 728 |
| Date d'inscription | 1995 |
| Superficie du bien inscrit | 443 ha |

Résumé technique :

L'État partie a soumis une carte claire du bien, présentant les limites du bien inscrit.

4. Dans le cas où le Comité accepte les clarifications des limites et des superficies proposées pour ces deux biens, elles seront intégrées dans la décision **46 COM 8D** (voir document WHC/24/46.COM/8D). Le nombre total de clarifications des limites adoptées serait alors porté à 28.